

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS
4 boulevard de Lattre de Tassigny CS 30871 86036 Poitiers Cedex

Poitiers, le 15/03/2024

Liquidation Judiciaire

SARL FEU DE TOUT BOIS
20 Avenue de Bordeaux 86530 Naintré

SELARL MJO représentée par Me Frédéric BLANC
7 PROM DES COURS
86000 POITIERS

Jgt de Redressement : 31/05/2023
Jgt de Liquidation : 27/06/2023
Réf. greffe : 2023J88 (RG 2024000795)

**NOTIFICATION D' UNE ORDONNANCE D'APPROBATION
DU COMPTE-RENDU DE FIN DE MISSION**

Cher Maître,

Nous vous prions de trouver ci-joint pour information la copie de l'ordonnance rendue le 14 mars 2024 par le Juge Commissaire dans l'affaire citée en référence.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Cher Maître, en l'expression de nos salutations distinguées.

Le Greffier en Chef,



AFFAIRE :

2024 - 795**SARL FEU DE TOUT BOIS**20 Avenue de Bordeaux
86530 NAINTRE

N°:

54039

JUGE COMMISSAIRE :

Martine JAMMET

PRESIDENT DU TRIBUNAL :

Claude Tribunal de Commerce de Poitiers

ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE :

Selarl AJ UP représentée par

Cédric LAMAIRE

GREFFE :

2023J88 2023001651

COMPTE RENDU DE FIN DE MISSION DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

Articles R.626-39 et suivants du code de commerce

Par jugement du Tribunal de Commerce de Poitiers en date du 31 mai 2023, j'ai été désigné en qualité d'administrateur judiciaire avec mission d'assistance dans le cadre de la procédure de Redressement judiciaire ouverte à l'égard de la SARL FEU DE TOUT BOIS.

Par jugement en date du 27 juin 2023, ce même tribunal a prononcé la liquidation judiciaire de la société SARL FEU DE TOUT BOIS et a mis fin à ma mission d'administrateur judiciaire.

La soussignée, Selarl AJ UP, Administrateur Judiciaire, sise 13 rue de la Boule d'Or, 79000 Niort représentée par Cédric LAMAIRE, agissant en qualité d'administrateur judiciaire du Redressement judiciaire de la SARL FEU DE TOUT BOIS a donc achevé sa mission et rend compte de celle-ci en application de l'article R.626-40 du code de commerce au moyen des pièces suivantes,

	Montant TTC	Observations
Reddition des comptes avec classement analytique	Joint en annexe du présent compte rendu	
Ordonnance de taxe relative aux émoluments et débours perçus	6 702,98 €	
Rémunération des experts et officiers publics et des techniciens désignés par le Juge Commissaire ou par le tribunal Maître Christophe SABOURIN - Commissaire-Priseur	1 198,49 €	Néant
Rétribution au profit d'intervenants extérieurs prélevée sur la rémunération	€	Néant

Le présent compte rendu de fin de mission notifié ce jour au débiteur est consultable par tout intéressé et doit être transmis au Ministère Public par les soins du Greffier.

Niort, le 22 décembre 2023

VISA DU PARQUETFrédérique OLIVAUX RIGOUTAT
Procureur adjoint
TJ POITIERS**SELARL AJ UP**
Cédric LAMAIRE

Rappels des articles du code de commerce

Article R626-39 :

« Lorsque l'administrateur judiciaire a accompli sa mission, il dépose au greffe un compte-rendu de fin de mission. Tout intéressé peut en prendre connaissance.

Ce compte-rendu est communiqué par le greffier au ministère public et notifié par le mandataire de justice au débiteur et aux contrôleurs.

Cette notification précise qu'ils peuvent former des observations devant le juge-commissaire dans un délai de quinze jours.

Le juge-commissaire approuve le compte-rendu de fin de mission, le cas échéant au vu des observations présentées. Il peut demander au mandataire de justice de lui produire tout justificatif. Sa décision est déposée au Greffe. Elle n'est pas susceptible de recours. »

Article R626-40 :

« Le compte-rendu de fin de mission comporte :

1- la reddition des comptes telle qu'elle ressort de l'édition analytique du mandat dans la comptabilité spéciale de l'administrateur.

Le classement analytique distingue, par nature, les opérations de recettes et de dépenses ;

2- le détail des débours et des émoluments perçus tels qu'ils ont été arrêtés, avec la référence au tarif par les textes ;

3-les rétributions que le mandataire de justice a prélevées sur sa rémunération au profit d'un intervenant extérieur au titre du mandat, en application des articles L811-1 et L812-1 du code de commerce ;

4-la rémunération des experts et des officiers publics désignés par le tribunal en application du dernier alinéa de l'article L621-4 du même code ainsi que des techniciens désignés par le juge-commissaire en application du deuxième alinéa de l'article L621-9. »

20233827

TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS

REF GREFFE 2023J88 2023001651

ORDONNANCE

Nous, Monsieur le président du Tribunal de Commerce de Poitiers, assisté du greffier,

Vu le jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Poitiers le 31 mai 2023 ayant ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

SARL FEU DE TOUT BOIS
20 Avenue de Bordeaux
86530 NAINTRE

Vu le jugement rendu par ce même tribunal le 27 juin 2023 ayant adopté un plan de cession des actifs et activités de la SARL FEU DE TOUT BOIS et prononcé la liquidation judiciaire de la société,

Vu la requête qui précède présentée par la SELARL AJ UP, représentée par Maître Cédric LAMAIRE, agissant en qualité d'administrateur judiciaire de la SARL FEU DE TOUT BOIS,

ARRETONS les honoraires et frais de la SELARL AJ UP, ès-qualités, à la somme de **5 585.82 € HT soit 6 702.98 € TTC** (SIX MILLE SEPT CENT DEUX EUROS 98 centimes) conformément aux documents figurant en annexe de la présente ordonnance,

Disons que la présente ordonnance sera notifiée par le greffe, en lettre recommandée avec demande d'accusé de réception (L.R.A.R.), à :

➤ Monsieur Christophe GUYON - 115 Route de Poitiers 86280 SAINT-BENOÎT

Disons que le greffe communiquera la présente ordonnance contre remise d'un récépissé au ministère public et à :

➤ SELARL AJ UP, représentée par Maître Cédric LAMAIRE, Administrateur Judiciaire, 13 rue de la Boule d'Or - 79000 NIORT,

➤ Au Mandataire Judiciaire, SELARL MJO, Maître Frédéric BLANC - CS 60405 - 7 Promenade des Cours - 86010 POITIERS.

Fait et donné à POITIERS, le **19 - DEC. 2023**

Le greffier,

Le président,

Signé électroniquement par
M. Gilbert GUITTARD
Le 01/12/2023

POUR COPIE CONFORME



Signé électroniquement par
Me Pierre-Olivier HULIN

Rédaction des Comptes 54039 - SARL FEU DE TOUT BOIS
au mardi 12 décembre 2023

#	Date	N° écriture	Code analytique	Compte bancaire	Libellé de l'écriture	N° chèque/remise Type	Recettes	Dépenses
54039 - SARL FEU DE TOUT BOIS 20 Avenue de Bordeaux 86530 NAINTRE								
Tribunal de Commerce de Poitiers - Redressement judiciaire - RJ Juge-Commissaire : Madame Martine JAMMET N° Greffe : 2023J88 2023001651								
			Ouv 31/05/2023	Lj 27/06/2023	Cession 27/06/2023			

Compte Analytique : 3000 Ventes de stocks et encours

1	28/06/2023	R	653225	3000	BR	LE CREDIT LYONNAIS / PRIX DE CESSION	6000562 R	20 000,00 €	0,00 €	
Total du Compte Analytique 3000 Ventes de stocks et encours							Solde :	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €

Compte Analytique : 4033 Reversement prix cession mandataire

1	05/12/2023	R	663014	4033	BR	MJO / REVERSEMENT PRIX DE CESSION	0004776	0,00 €	20 000,00 €	
Total du Compte Analytique 4033 Reversement prix cession mandataire							Solde :	-20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €

Compte Analytique : 7600 Intérêts sur compte répartition

1	04/07/2023	R	654265	7600	BR	Intérêts Période achevée au 30/06/2023		0,13 €	0,00 €	
2	01/10/2023	R	659399	7600	BR	Intérêts Période achevée au 30/09/2023		4,31 €	0,00 €	
Total du Compte Analytique 7600 Intérêts sur compte répartition							Solde :	4,44 €	4,44 €	0,00 €

Compte Analytique : 8000 Reversement du solde compte CDC au MJ

1	05/12/2023	R	663015	8000	BR	MJO / DISPONIBLE	0004776	0,00 €	4,44 €	
Total du Compte Analytique 8000 Reversement du solde compte CDC au MJ							Solde :	-4,44 €	0,00 €	4,44 €

Reddition des Comptes 54039 - SARL FEU DE TOUT BOIS
 au mardi 12 décembre 2023

#	Date	N° écriture	Code analytique	Compte bancaire	Libellé de l'écriture	N° chèque/remise Type	Recettes	Dépenses
5 écritures - Total							20 004,44 €	20 004,44 €

Totaux par compte financier - Mandat N° 54039 - SARL FEU DE TOUT BOIS				
Code	Libellé	Recette	Dépense	Solde
BR	OB CDC REPARTITION 396357X	20 004,44 €	20 004,44 €	0,00 €
Solde disponible (tenant compte des comptes bloqués)		20 004,44 €	20 004,44 €	0,00 €

Totaux par compte financier - Mandat N° 54039 - SARL FEU DE TOUT BOIS			
Libellé	Date échéance	Montant	TVA
		0,00 €	0,00 €

Total Reddition des Comptes 54039 - SARL FEU DE TOUT BOIS	
Recette Total	20 004,44 €
Dépense Total	20 004,44 €
Solde au mardi 12 décembre 2023	0,00 €

Date et signature

22/12/2023

AJ UP
 ADMINISTRATEURS
 JUDICIAIRES

SARL FEU DE TOUT BOIS
20 Avenue de Bordeaux
86530 NAINTRE
SIREN n°525 159 034
N° greffe : 2023J88 2023001651

2024 - 795

APPROBATION DU JUGE-COMMISSAIRE

Article R.626-39 du code de commerce

Nous, Martine JAMMET, Juge au Tribunal de Commerce de Poitiers, Juge-commissaire de la procédure de Redressement judiciaire ouverte au bénéfice de la SARL FEU DE TOUT BOIS dont le siège est 20 Avenue de Bordeaux - 86530 NAINTRE.

Vu le compte rendu de fin de mission de la Selarl AJ UP représentée par Maître Cédric LAMAIRE, 13 rue de la Boule d'Or - 79000 Niort, Administrateur judiciaire dans le cadre de la procédure de Redressement judiciaire ouverte par jugement en date du 31/05/2023,

Vu les dispositions des articles R.626-39 et R.626-40 du code de commerce,

APPROUVONS le compte rendu de fin de mission établi par la Selarl AJ UP, Administrateur judiciaire de la procédure de Redressement judiciaire de la SARL FEU DE TOUT BOIS.

METTONS fin à sa mission.

Fait à

Le

Martine JAMMET
Juge-commissaire

Signé électroniquement par
Mme Martine JAMMET
Le 14/03/2024

POUR COPIE CONFORME



Signé électroniquement par
Me Pierre-Olivier HULIN